

DEPARTEMENT DE LA CORREZE

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DE HAUTE-CORREZE
COMMUNAUTE

COMMUNE DE COMBRESSOL

REGLEMENT GRAPHIQUE

ECHELLE : 1/7 500
ZOOM : 1/5 000

PRESCRIPTION : 30 mars 2017

DEBAT SUR LE PADD : 23 janvier 2020

ARRÊT : 9 décembre 2021

ENQUÊTE PUBLIQUE : Du 30 mai au 1er juillet 2022

APPROBATION :

4.10

Bureau d'études UrbaDoc
Chef de Projet : Tony PERRONE
28, Impasse Jean-André Rivens
31000 TOULOUSE
05 34 42 02 91
contact@urbadoc.fr

Légende

- Zones Urbaines**
- Ua : zone urbaine correspondant au centre ancien
 - Ub : zone urbaine correspondant aux extensions du centre ancien
 - Uc : zone urbaine correspondant aux hameaux traditionnels à densifier
 - Ud : zone urbaine correspondant aux hameaux contemporains
 - Up : zone urbaine correspondant aux hameaux traditionnels à préserver
 - Uph : zone urbaine à vocation de production d'énergie photovoltaïque
 - Ue : zone urbaine à vocation d'équipements
 - Ux1 : zone urbaine à vocation de commerces et services
 - Ux2 : zone urbaine à vocation artisanale
 - Ux3 : zone urbaine à vocation industrielle
 - Ux4 : zone urbaine à vocation d'aérodrome
- Zones A Urbaniser**
- AUa1 : zone à urbaniser correspondant aux extensions du centre ancien
 - AUa2 : zone à urbaniser correspondant aux extensions du centre ancien (Post AUa1)
 - AUa3 : zone à urbaniser correspondant aux extensions des centres anciens
 - AUa4 : zone à urbaniser correspondant aux extensions des centres anciens (Post AUa3)
 - AUa5 : zone à urbaniser correspondant aux extensions des hameaux anciens
 - AUa6 : zone à urbaniser correspondant aux extensions des hameaux anciens (Post AUa5)
 - AUa7 : zone à urbaniser correspondant aux extensions des hameaux contemporains
 - AUa8 : zone à urbaniser correspondant aux extensions des hameaux contemporains (Post AUa7)
 - AUa9 : zone à urbaniser correspondant aux extensions des hameaux contemporains (Post AUa8)
 - AUa10 : zone à urbaniser correspondant aux extensions des hameaux contemporains (Post AUa9)
 - AUa11 : zone à urbaniser correspondant aux extensions des hameaux contemporains (Post AUa10)
 - AUa12 : zone à urbaniser correspondant aux extensions des hameaux contemporains (Post AUa11)
 - AUa13 : zone à urbaniser correspondant aux extensions des hameaux contemporains (Post AUa12)
 - AUa14 : zone à urbaniser correspondant aux extensions des hameaux contemporains (Post AUa13)
 - AUa15 : zone à urbaniser correspondant aux extensions des hameaux contemporains (Post AUa14)
 - AUa16 : zone à urbaniser correspondant aux extensions des hameaux contemporains (Post AUa15)
 - AUa17 : zone à urbaniser correspondant aux extensions des hameaux contemporains (Post AUa16)
 - AUa18 : zone à urbaniser correspondant aux extensions des hameaux contemporains (Post AUa17)
 - AUa19 : zone à urbaniser correspondant aux extensions des hameaux contemporains (Post AUa18)
 - AUa20 : zone à urbaniser correspondant aux extensions des hameaux contemporains (Post AUa19)
 - AUa21 : zone à urbaniser correspondant aux extensions des hameaux contemporains (Post AUa20)
 - AUa22 : zone à urbaniser correspondant aux extensions des hameaux contemporains (Post AUa21)
 - AUa23 : zone à urbaniser correspondant aux extensions des hameaux contemporains (Post AUa22)
 - AUa24 : zone à urbaniser correspondant aux extensions des hameaux contemporains (Post AUa23)
 - AUa25 : zone à urbaniser correspondant aux extensions des hameaux contemporains (Post AUa24)
 - AUa26 : zone à urbaniser correspondant aux extensions des hameaux contemporains (Post AUa25)
 - AUa27 : zone à urbaniser correspondant aux extensions des hameaux contemporains (Post AUa26)
 - AUa28 : zone à urbaniser correspondant aux extensions des hameaux contemporains (Post AUa27)
 - AUa29 : zone à urbaniser correspondant aux extensions des hameaux contemporains (Post AUa28)
 - AUa30 : zone à urbaniser correspondant aux extensions des hameaux contemporains (Post AUa29)
 - AUa31 : zone à urbaniser correspondant aux extensions des hameaux contemporains (Post AUa30)
 - AUa32 : zone à urbaniser correspondant aux extensions des hameaux contemporains (Post AUa31)
 - AUa33 : zone à urbaniser correspondant aux extensions des hameaux contemporains (Post AUa32)
 - AUa34 : zone à urbaniser correspondant aux extensions des hameaux contemporains (Post AUa33)
 - AUa35 : zone à urbaniser correspondant aux extensions des hameaux contemporains (Post AUa34)
 - AUa36 : zone à urbaniser correspondant aux extensions des hameaux contemporains (Post AUa35)
 - AUa37 : zone à urbaniser correspondant aux extensions des hameaux contemporains (Post AUa36)
 - AUa38 : zone à urbaniser correspondant aux extensions des hameaux contemporains (Post AUa37)
 - AUa39 : zone à urbaniser correspondant aux extensions des hameaux contemporains (Post AUa38)
 - AUa40 : zone à urbaniser correspondant aux extensions des hameaux contemporains (Post AUa39)
 - AUa41 : zone à urbaniser correspondant aux extensions des hameaux contemporains (Post AUa40)
 - AUa42 : zone à urbaniser correspondant aux extensions des hameaux contemporains (Post AUa41)
 - AUa43 : zone à urbaniser correspondant aux extensions des hameaux contemporains (Post AUa42)
 - AUa44 : zone à urbaniser correspondant aux extensions des hameaux contemporains (Post AUa43)
 - AUa45 : zone à urbaniser correspondant aux extensions des hameaux contemporains (Post AUa44)
 - AUa46 : zone à urbaniser correspondant aux extensions des hameaux contemporains (Post AUa45)
 - AUa47 : zone à urbaniser correspondant aux extensions des hameaux contemporains (Post AUa46)
 - AUa48 : zone à urbaniser correspondant aux extensions des hameaux contemporains (Post AUa47)
 - AUa49 : zone à urbaniser correspondant aux extensions des hameaux contemporains (Post AUa48)
 - AUa50 : zone à urbaniser correspondant aux extensions des hameaux contemporains (Post AUa49)
 - AUa51 : zone à urbaniser correspondant aux extensions des hameaux contemporains (Post AUa50)
 - AUa52 : zone à urbaniser correspondant aux extensions des hameaux contemporains (Post AUa51)
 - AUa53 : zone à urbaniser correspondant aux extensions des hameaux contemporains (Post AUa52)
 - AUa54 : zone à urbaniser correspondant aux extensions des hameaux contemporains (Post AUa53)
 - AUa55 : zone à urbaniser correspondant aux extensions des hameaux contemporains (Post AUa54)
 - AUa56 : zone à urbaniser correspondant aux extensions des hameaux contemporains (Post AUa55)
 - AUa57 : zone à urbaniser correspondant aux extensions des hameaux contemporains (Post AUa56)
 - AUa58 : zone à urbaniser correspondant aux extensions des hameaux contemporains (Post AUa57)
 - AUa59 : zone à urbaniser correspondant aux extensions des hameaux contemporains (Post AUa58)
 - AUa60 : zone à urbaniser correspondant aux extensions des hameaux contemporains (Post AUa59)
 - AUa61 : zone à urbaniser correspondant aux extensions des hameaux contemporains (Post AUa60)
 - AUa62 : zone à urbaniser correspondant aux extensions des hameaux contemporains (Post AUa61)
 - AUa63 : zone à urbaniser correspondant aux extensions des hameaux contemporains (Post AUa62)
 - AUa64 : zone à urbaniser correspondant aux extensions des hameaux contemporains (Post AUa63)
 - AUa65 : zone à urbaniser correspondant aux extensions des hameaux contemporains (Post AUa64)
 - AUa66 : zone à urbaniser correspondant aux extensions des hameaux contemporains (Post AUa65)
 - AUa67 : zone à urbaniser correspondant aux extensions des hameaux contemporains (Post AUa66)
 - AUa68 : zone à urbaniser correspondant aux extensions des hameaux contemporains (Post AUa67)
 - AUa69 : zone à urbaniser correspondant aux extensions des hameaux contemporains (Post AUa68)
 - AUa70 : zone à urbaniser correspondant aux extensions des hameaux contemporains (Post AUa69)
 - AUa71 : zone à urbaniser correspondant aux extensions des hameaux contemporains (Post AUa70)
 - AUa72 : zone à urbaniser correspondant aux extensions des hameaux contemporains (Post AUa71)
 - AUa73 : zone à urbaniser correspondant aux extensions des hameaux contemporains (Post AUa72)
 - AUa74 : zone à urbaniser correspondant aux extensions des hameaux contemporains (Post AUa73)
 - AUa75 : zone à urbaniser correspondant aux extensions des hameaux contemporains (Post AUa74)
 - AUa76 : zone à urbaniser correspondant aux extensions des hameaux contemporains (Post AUa75)
 - AUa77 : zone à urbaniser correspondant aux extensions des hameaux contemporains (Post AUa76)
 - AUa78 : zone à urbaniser correspondant aux extensions des hameaux contemporains (Post AUa77)
 - AUa79 : zone à urbaniser correspondant aux extensions des hameaux contemporains (Post AUa78)
 - AUa80 : zone à urbaniser correspondant aux extensions des hameaux contemporains (Post AUa79)
 - AUa81 : zone à urbaniser correspondant aux extensions des hameaux contemporains (Post AUa80)
 - AUa82 : zone à urbaniser correspondant aux extensions des hameaux contemporains (Post AUa81)
 - AUa83 : zone à urbaniser correspondant aux extensions des hameaux contemporains (Post AUa82)
 - AUa84 : zone à urbaniser correspondant aux extensions des hameaux contemporains (Post AUa83)
 - AUa85 : zone à urbaniser correspondant aux extensions des hameaux contemporains (Post AUa84)
 - AUa86 : zone à urbaniser correspondant aux extensions des hameaux contemporains (Post AUa85)
 - AUa87 : zone à urbaniser correspondant aux extensions des hameaux contemporains (Post AUa86)
 - AUa88 : zone à urbaniser correspondant aux extensions des hameaux contemporains (Post AUa87)
 - AUa89 : zone à urbaniser correspondant aux extensions des hameaux contemporains (Post AUa88)
 - AUa90 : zone à urbaniser correspondant aux extensions des hameaux contemporains (Post AUa89)
 - AUa91 : zone à urbaniser correspondant aux extensions des hameaux contemporains (Post AUa90)
 - AUa92 : zone à urbaniser correspondant aux extensions des hameaux contemporains (Post AUa91)
 - AUa93 : zone à urbaniser correspondant aux extensions des hameaux contemporains (Post AUa92)
 - AUa94 : zone à urbaniser correspondant aux extensions des hameaux contemporains (Post AUa93)
 - AUa95 : zone à urbaniser correspondant aux extensions des hameaux contemporains (Post AUa94)
 - AUa96 : zone à urbaniser correspondant aux extensions des hameaux contemporains (Post AUa95)
 - AUa97 : zone à urbaniser correspondant aux extensions des hameaux contemporains (Post AUa96)
 - AUa98 : zone à urbaniser correspondant aux extensions des hameaux contemporains (Post AUa97)
 - AUa99 : zone à urbaniser correspondant aux extensions des hameaux contemporains (Post AUa98)
 - AUa100 : zone à urbaniser correspondant aux extensions des hameaux contemporains (Post AUa99)
- Zones Agricoles**
- A : zone agricole
 - Ap : zone agricole protégée
 - Asth : secteur de taille et capacité d'accueil limitée à vocation d'habitat
 - Asia : secteur de taille et capacité d'accueil limitée à vocation d'activité
- Zones Naturelles**
- N : zone naturelle
 - Nc : zone naturelle de carrière
 - Ns : zone naturelle correspondant au camp militaire
 - N1 : zone naturelle à vocation touristique dédiée aux activités de loisirs
 - N2 : zone naturelle à vocation touristique à destination de gîtes, chambres d'hôtes
 - N3 : zone naturelle à vocation touristique à destination de campings, cabanes, habitations légères de loisirs, aire de camping-car
 - N4 : zone naturelle à vocation touristique à destination de villages de vacances, résidences hôtelières
 - N5 : zone naturelle à vocation touristique dédiée aux sites emblématiques
- Servitudes d'utilité publique et autres prescriptions**
- AC1 : servitude de protection des monuments historiques
- Bande d'inconstructibilité le long des voies de circulation**
- en application de l'article L.111-6 du Code de l'Urbanisme
- 5m
 - 10m
- Elément de prescription ponctuel à protéger au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme**
- Cultuel (calvaire, croix, stèle, statue, etc.)
 - Lié à l'eau (puits, lavoir, abreuvoir, fontaine, etc.)
 - Patrimonial (four, travail, etc.)
 - Lié à l'environnement (arbre, etc.)
 - Arbre remarquable
- Elément de prescription linéaire**
- Protection des rez-de-chaussées commerciaux au titre de l'article L.151-16 du Code de l'Urbanisme
- Elément à protéger au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme**
- Qualité paysagère/visuelle
 - Muret
 - Sentier
 - Alignement d'arbres
- Elément de prescription surfacique**
- Secteur comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation au titre de l'article L.151-6 du Code de l'Urbanisme
 - Emplacement réservé au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme
 - Bâtiment agricole susceptible de changer de destination au titre de l'article L.151-11 du Code de l'Urbanisme
 - Espace Bosé Classé au titre de l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme
 - Espace naturel/Parc en milieu urbain à préserver au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Elément à protéger au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme**
- Cultuel (calvaire, chapelle, etc.)
 - Lié à l'élément eau (fontaine, puits, lavoir, etc.)
 - Patrimonial (travail, four, etc.)
 - Environnemental (arbre, parc, etc.)
 - Haie ou alignement d'arbres
- Autre information**
- Élément non cadastré

